

# Des services juridiques

- La Maison de la Justice et du Droit
- Le Conciliateur
- Le Délégué territorial du défenseur des droits

➤ Vous recherchez des renseignements d'ordre juridique ou vous rencontrez des difficultés en matière familiale, de protection des majeurs, de procédures... vous pouvez prendre contact avec la Maison de la Justice et du Droit. Des agents de justice (greffier, avocat, notaire, huissier...) et l'Association Sarthoise d'Aide aux Victimes sont à votre disposition pour vous écouter, vous informer, vous orienter.

➤ Vous recherchez une aide dans un but de conciliation lors d'un désaccord entre personnes privées ou vis-à-vis de l'administration ou d'un service public, vous pouvez consulter respectivement le conciliateur ou le délégué territorial du défenseur des droits.

## ⇒ La Maison de la Justice et du Droit

**La maison de la Justice et du Droit est ouverte à tout public désireux d'avoir des renseignements d'ordre juridique en matière :**

- familiale (divorce, indexation de pension alimentaire, droit de visite et d'hébergement),
- de protection des majeurs (curatelle, sauvegarde de justice, tutelle ...),
- de conflits de travail, consommation,
- de procédures pénales ou civiles.

Des agents de justice sont là pour vous accueillir et vous aider dans vos démarches (requêtes, aide juridictionnelle, injonctions...). Un greffier répond à vos questions **en entretien individuel sans rendez-vous, gratuitement, anonymement.**

Le conciliateur, l'avocat\*, le notaire\*, l'huissier, l'Association Sarthoise d'Aide aux Victimes (ASAV) et un médiateur familial peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

*\* Une participation financière sera éventuellement demandée en fonction des revenus pour les consultations d'avocats et de notaires.*

### **La Maison de la Justice et du Droit**

10 rue Georges Bizet

B.P.62 - **72703 ALLONNES**

**☎ 02.43.39.05.85**

Fax : 02.43.43.82.99 - courriel : [mjd-allonnes@justice.fr](mailto:mjd-allonnes@justice.fr)

**Horaires d'ouverture :** les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00, le jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 00.

### **Association sarthoise d'aide aux victimes**

1 avenue Pierre Mendès France - 72000 LE MANS

**☎ 02.43.24.29.92**

## Le Conciliateur

**Le conciliateur a une simple mission de conciliation. Il n'a ni le rôle, ni les pouvoirs d'un juge ou d'un tribunal.**

**Il peut être sollicité lors d'un désaccord entre deux parties lorsqu'un procès apparaît disproportionné avec l'importance du litige.**

**Son intervention est gratuite.**

- ◆ Le conciliateur est nommé par le premier président de la Cour d'appel (un conciliateur par canton),
- ◆ Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement amiable des conflits qui lui sont soumis,
- ◆ Il présente toutes les garanties de discrétion et d'impartialité.

### Quelques exemples d'intervention possible

Conflit de famille, conflit de voisinage, problème de copropriété, conflit propriétaire/locataire, conflit consommateur/professionnel, contestation d'une facture, problème de mitoyenneté, difficulté de recouvrement d'argent, difficulté de remboursement d'une dette...

Vous pouvez lui écrire, lui téléphoner pour un rendez-vous, vous présenter à sa permanence.

#### **Permanences des conciliateurs**

Tribunal d'Instance - Cité judiciaire

**72014 LE MANS cedex 2**

**☎ 02.43.83.77.77**

Les 1er et 4ème mardis du mois, de 14 h 30 à 17 h 30

Les 2ème et 3ème mardis de 9 h 00 à 11 h 30


Les 3ème et 4ème jeudis de 14 h 00 à 17 h 00

# Département de la Sarthe

## CIDPA

Centre d'Information Départemental Pour l'Autonomie

38 avenue Bollée - 72000 LE MANS

 **02.43.81.40.40** - Fax : 02.43.76.17.54


cidpa@sarthe.fr - Site internet : www.cidpaclic.sarthe.org

---

## ⇒ Le Délégué territorial du Défenseur des droits

Le Défenseur des droits regroupe les missions du Médiateur de la République, du Défenseur des enfants, de la Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'Égalité (HALDE), et de la Commission Nationale de Déontologie et de la Sécurité (CNDS).

Il défend les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec l'administration. Il lutte contre les discriminations, promeut l'égalité, et défend les droits de l'enfant.


 02.43.39.05.85

*Loi constitutionnelle n° 2008-724 du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République portant création d'un Défenseur des droits dans l'article 71-1 de la Constitution*


### Permanences des délégués territoriaux du Défenseur des droits dans la Sarthe

Adresse postale : Maison de la justice et du droit - 10 rue Georges Bizet - 72700 Allonnes

#### Litiges services publics

- Préfecture de la Sarthe  
Place Aristide Briand  
72041 Le Mans cedex 9  
 **02.43.39.70.60**

le vendredi matin

- Maison de la justice et du droit  
10 rue Georges Bizet - BP 62  
72703 Allonnes Cedex  
 **02.43.39.05.85**

les lundis et jeudis matin

#### Lutte contre les discriminations

- Pôle associatif Coluche  
31 allée Claude Debussy  
72100 Le Mans

le vendredi matin

- Maison de la justice et du droit  
le vendredi après-midi

- Espace Vie associative et citoyenne  
25 bis rue Pasteur  
72300 Sablé-sur-Sarthe  
le jeudi matin

 **06.13.34.65.53**

#### Défense des enfants

- Maison des Adolescents  
15 rue Gougéard  
72000 Le Mans

 **06.71.27.52.62**

le mercredi matin

- Maison de la justice et du droit  
le mercredi après-midi